



Les nouvelles normes comptables de l'État

Validées par le Comité des normes de comptabilité
publique





Le nouveau référentiel comptable de l'Etat : le contexte

- **La LOLF : la déconnexion budget comptabilité**
 - ▶ Une comptabilité budgétaire d'engagements et de trésorerie
 - ▶ Une comptabilité générale d'exercice
 - ▶ Une comptabilité d'analyse des coûts
- **La comptabilité générale, pivot du nouveau système**



Privilégier un référentiel ?

- **Plan comptable général et règlements du CRC**
- **Normes internationales (IFRS)**
- **IFAC et expériences étrangères**
- **Comptabilité nationale et SEC 95**

- **Nécessité d'un ensemble complet et cohérent de normes**



Pourquoi un référentiel spécifique ?

- **Une double spécificité liée à la nature de l'entité État et aux missions qu'il exerce**
- **Certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'État (article 58, alinéa 5 de la loi organique)**



Le plan du recueil des normes (1)

- Introduction : le cadre conceptuel
- Norme n°1 : les états financiers
- Norme n°2 : les charges
- Norme n°3 : les produits régaliens
- Norme n°4 : les produits de fonctionnement, d'intervention et financiers
- Norme n°5 : les immobilisations incorporelles
- Norme n°6 : les immobilisations corporelles
- Norme n°7 : les immobilisations financières



Le plan du recueil des normes (2)

- Norme n°8 : les stocks
- Norme n°9 : les créances de l'actif circulant
- Norme n°10 : les opérations de trésorerie
- Norme n°11 : la dette financière
- Norme n°12 : les provisions pour risques et charges, les dettes non financières et les autres passifs
- Norme n°13 : les engagements à mentionner dans l'annexe



Les principales caractéristiques des normes : le périmètre

- De quelle entité établit-on les comptes ?
- Passer d'un périmètre défini par des entités effectuant des opérations à un périmètre défini par des entités support des droits et d'obligations
- **L'État est défini comme *l'ensemble des entités qui relèvent de la loi de finances et qui ne sont pas dotées d'une personnalité juridique distincte***
- **La question de la consolidation ou de la combinaison des comptes**



Les principales caractéristiques des normes : les immobilisations

■ Que doit-on inscrire au bilan ?

- ▶ Le critère du contrôle
- ▶ Le critère de l'évaluation fiable

■ Pour quelle valeur ?

- ▶ L'évaluation initiale au coût d'acquisition n'est pas toujours possible
- ▶ L'évaluation postérieure



Les principales caractéristiques des normes : les immobilisations

■ Les actifs corporels

- ▶ Les catégories d'actifs
- ▶ Les méthodes d'évaluation

■ Les actifs financiers

- ▶ Une spécificité : les opérateurs
- ▶ Les méthodes d'évaluation

■ Les actifs incorporels

- ▶ Le problème de la souveraineté



Les principales caractéristiques des normes : le cas de l'immobilier

■ Le périmètre

- ▶ L'application du critère de contrôle
- ▶ La distinction entre parc spécifique et non spécifique

■ L'évaluation en valeur vénale

- ▶ Une réévaluation quinquennale
- ▶ Une actualisation annuelle

■ La comptabilisation d'une charge d'utilisation au lieu d'une dotation aux amortissements



Les principales caractéristiques des normes : les passifs

- La dette publique
- Les dettes et les charges à payer
- La limite avec les engagements « hors bilan », les obligations futures ou conditionnelles
- La notion de risque



Les principales caractéristiques des normes : les engagements de retraite

- **La situation internationale**
 - ▶ Une comptabilisation en passif sauf en Europe
 - ▶ Les travaux de l'IFAC et l'analyse des régimes nationaux obligatoires par répartition

- **Les conséquences de la loi du 21 août 2003 et les difficultés d'évaluation**

- **Une inscription en annexe, revue en 2006**



Les principales caractéristiques des normes : les produits et les charges

■ Les recettes fiscales

- ▶ Le problème du rattachement des charges et des produits
- ▶ Le fait générateur
- ▶ L'évaluation des créances fiscales

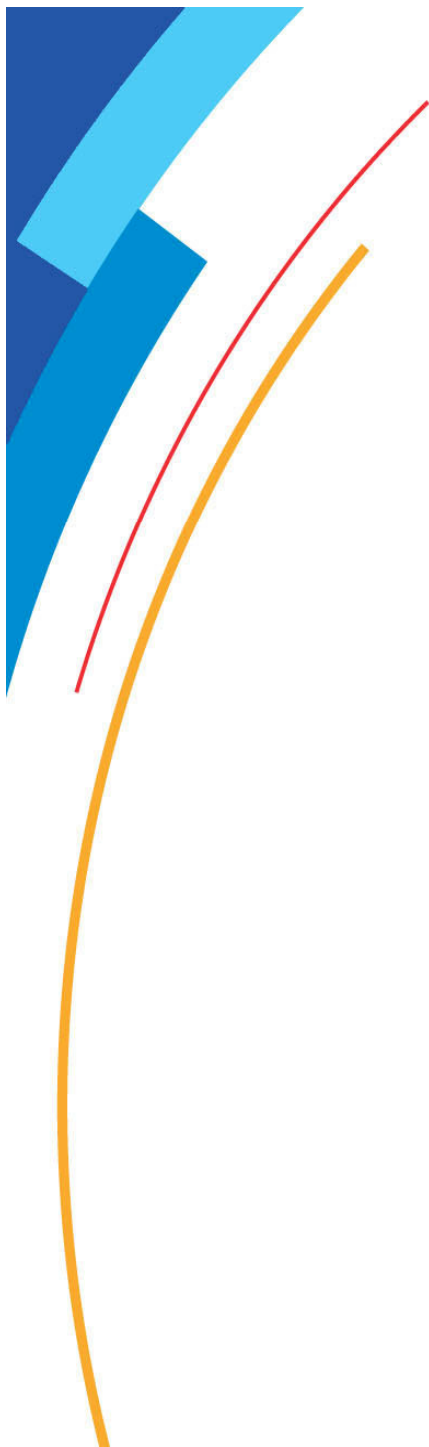
■ Les charges

- ▶ Une nomenclature articulée avec le budget
- ▶ Le cas des transferts et des subventions : le fait générateur des obligations



Les principales caractéristiques des normes : les états financiers

- **Un bilan en liste présentant un tableau de la situation nette**
- **Un compte de résultat présenté en trois parties :**
 - ▶ un compte des charges nettes des produits non régaliens,
 - ▶ un tableau des produits régaliens,
 - ▶ un tableau présentant le financement des charges nettes par les produits régaliens
- **Un tableau des flux de trésorerie**
- **Une annexe**



Fin